

**PROCÈS-VERBAL**  
**RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL**  
**du vendredi 26 Octobre 2018**

Lieu de réunion : Mairie de Saint-Secondin

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal 19 Octobre 2018

Date de publication 08 Novembre 2018

**Etaient Présents** : Jean SAUMUR (Maire) – Maryvonne CHARTIER – Marie Josée RICHARD - Fabrice MARCHAND - (Adjoints) Madame Véronique MOTHET – Messieurs Laurent DELAFAYE - Matthieu GUYON - Jean Louis BOURRIAUX – (Conseillers).

**Absents** : Mesdames Alexandra BOUGE – Fabienne MITAULT - Messieurs Pascal KNOBLOCH - Jacky MARCHAND – Philippe RAYNAUD - Serge MORILLON,

Monsieur Matthieu GUYON a été élu secrétaire.

Plus de la moitié des membres du Conseil Municipal étant présents,

La séance débute à 20 heures 00

**Ordre du jour :**

- Projet restauration Chalets
- PLUi
- Enquêtes publiques Parcs éoliens
- Convention CELLNEX
- Convention Fourrière Animale
- Cautions locations hébergements
- Retours commissions
- Questions diverses

Monsieur le Maire donne une lecture succincte du procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 28 Septembre 2018.

**Aucune objection n'étant soulevée, le Conseil Municipal valide à l'unanimité ce Procès Verbal.**

**Projet restauration Chalets :**

Le Maire rappelle les différentes réunions au cours desquelles il a été discuté du projet de la rénovation des chalets.

Il précise que lors de la séance du 31 Août 2018, le Conseil Municipal avait émis un avis favorable à l'obtention du label « CléVacances » pour 3 clés .

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, considérant que certaines conditions à remplir pour obtenir 3 Clés sont trop contraignantes et irréalisables dans les chalets décide d'annuler cette délibération.**

**Après en avoir délibéré à nouveau, il demande au Maire de faire le nécessaire pour obtenir le label « Clé Vacances » pour 2 Clés pour les chalets.**

Le Maire indique également qu'il a eu contact avec l'architecte et que les travaux vont prendre du retard sur ce qui avait été prévu. Ils ne pourraient commencer qu'en début d'année 2019.

### **PLUi :**

Le Maire indique que la mise en place du PLUi au niveau de la Communauté de Communes se poursuit. Il rappelle que ce document aura des conséquences sur l'aménagement de la Commune (constructions, zones préservées....) et qu'il est important d'y associer la population.

Le Maire présente au Conseil la note établie par le service d'Urbanisme de la Communauté de Communes concernant le changement de destination possible de certains bâtiments.

**Après en avoir délibéré et afin de permettre à tous les habitants de la Commune de faire connaître leur avis ou leur souhait le Conseil Municipal décide de distribuer à tous les habitants cette note ainsi qu'une lettre explicative sur les changements possibles de destination de bâtiments.**

### **Enquêtes publiques Parcs éoliens**

**Enquête publique sur la demande d'autorisation unique présentée par Monsieur le Directeur de la SARL SAINT-SECONDIN ENERGIES pour l'installation et l'exploitation, à SAINT SECONDIN et BOURESSE, d'un parc éolien.**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les précédentes réunions au cours desquelles le projet éolien porté par la SARL SAINT-SECONDIN ENERGIES avait été présenté.

Il précise que cette demande d'autorisation unique est soumise à l'enquête publique et présente le dossier.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la demande d'autorisation unique pour l'installation et l'exploitation à Saint-Secondin et Bouresse de ce parc éolien.**

**Enquête publique sur la demande d'autorisation unique présentée par Monsieur le Directeur de la SARL Parc éolien de Saint-Maurice-la-Clouère pour l'installation et l'exploitation, sur la Commune de Saint-Maurice-La-Clouère, d'un parc éolien.**

Le Maire présente au Conseil Municipal le dossier soumis à l'enquête publique de demande d'autorisation unique pour l'installation et l'exploitation d'un parc éolien, par la SARL Parc éolien de Saint-Maurice-la-Clouère, sur la Commune de St Maurice la Clouère.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la demande d'autorisation unique pour l'installation et l'exploitation à Saint Maurice la Clouère de ce parc éolien.**

### **Convention CELLNEX :**

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention d'occupation privative du domaine public avec CELLNEX France SAS sur le site dit « le Grand Pré » de la Commune.

Il rappelle que cette société a pour objet la gestion et l'exploitation de sites points hauts afin de fournir des services d'accueil aux opérateurs de communications électroniques ou/et audiovisuels avec lesquels elle est liée par des contrats de services.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le Maire à signer la dite convention et le charge des démarches nécessaires.**

#### **Convention Fourrière Animale :**

Le Maire présente au Conseil Municipal la convention de gestion de services pour l'exercice de la compétence « Fourrière animale » avec la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le Maire à signer la dite convention et le charge des démarches nécessaires.**

#### **Cautions locations hébergements :**

Madame CHARTIER , évoque l'absence de cautions demandées pour les locations pour les hébergements .Elle précise qu'il serait bon lors de la remise des clés de demander une caution pour faire face aux éventuelles détériorations qui pourraient être faites dans les hébergements lors des séjours.

D'autre part, elle souhaiterait qu'un pré-état des lieux soit mis en place pour chaque location.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, considérant les travaux importants de rénovation qui vont être faits au niveau des chalets , décide de mettre en place d'une part le pré-état des lieux et d'autre part une caution pour cet hébergement. Il charge Mme CHARTIER de sa mise en œuvre.**

#### **Retours Commissions :**

##### **Commission cimetièrre :**

Mme RICHARD indique au Conseil Municipal qu'elle a rencontré Mr MOREAU responsable des pompes funèbres « Moreau » à Gençay et qu'elle a évoqué avec lui le problème de la mise en place d'un ossuaire dans le cimetière.

Un emplacement pourrait être retenu dans une case du double caveau d'attente actuel.

D'autre part Mme RICHARD précise qu'il y aurait lieu également d'acheter des « Cave-urnes » afin de conserver les restes. Un devis est demandé à l'entreprise « Moreau ».

Enfin Madame RICHARD précise que pour ce qui concerne la reprise des concessions abandonnées ou mal-entretenués, une signalisation sera faite dans le cimetière dès la Toussaint pour demander aux familles d'éventuellement se faire connaître.

Elle précise également qu'elle a rencontré, lors de ses visites au cimetière, des personnes qui souhaitent qu'un robinet supplémentaire soit installé soit au milieu du cimetière soit au fond. Une étude va être faite.

#### **Ecole :**

Madame RICHARD indique qu'un devis avait été demandé concernant la plantation d'un mur végétal devant l'école dans le cadre du PPMS.

Une entreprise s'est déplacée et a constaté l'impossibilité de mettre en place le mur végétal sans arracher les arbres existants devant l'école.Ces arbres sont actuellement en pleine croissance et il semble bien dommage de devoir les couper.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de réétudier un nouveau projet afin de protéger l'école sans pour autant détruire les arbres existants.**

### **CRER :**

Monsieur le Maire indique qu'il a assisté à une réunion organisée par le CRER sur les énergies renouvelables et en particulier sur les chaufferies bois.

Le Maire indique au Conseil qu'il envisage de faire appel à leurs services pour un diagnostic de la chaudière bois de l'EAMS.

### **Questions diverses :**

#### **Chats errants**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une demande de convention avec « 30 millions d'Amis » avait été faite en Juin 2018 pour le problème des chats errants sur la Commune. Une réponse négative nous avait alors été faite.

**Considérant que le problème de chats errants existe toujours sur la Commune, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, charge le Maire de faire à nouveau une démarche auprès de cette association pour établir une convention de partenariat afin de trouver une solution à ce problème.**

#### **Participation citoyenne :**

Le Maire rappelle au Conseil que le principe de « Participation Citoyenne » pour la Commune de Saint Secondin avait été acté lors de précédentes réunions.

Une réunion publique devait être mise en place. A ce propos le Maire indique qu'il a contacté la gendarmerie qui lui a demandé de proposer 3 dates.

Sont proposées le jeudi 6 Décembre à 19 h, le 13 Décembre à 19h ou le 14 Décembre à 19 h.

#### **Créations de postes :**

##### **Création d'un Poste d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe :**

Pour tenir compte de l'évolution des postes et des missions assurées, ainsi que des possibilités de promotions internes, le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe.

**Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la création à compter du 1er Janvier 2019, d'un emploi permanent à temps non-complet d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe à raison de 20 heures semaine. Le Conseil Municipal précise que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice 2019.**

##### **Création d'un Poste d'Agent de Maîtrise :**

Pour tenir compte de l'évolution des postes et des missions assurées, ainsi que des possibilités de promotions internes, le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d'Agent de Maîtrise.

**Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la création à compter du 1er Janvier 2019, d'un emploi permanent à temps non-complet d'Agent de Maîtrise à raison de 30 heures semaine. Le Conseil Municipal précise que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice 2019.**

## **FONDS DE CONCOURS FONCTIONNEMENT EQUIPEMENTS**

### **COMMUNAUX / ANNEE 2018**

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-D2/B1-039 en date du 6 décembre 2016, portant création d'une nouvelle communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes de la région de Couhé, du Pays Gencéen et des Pays Civraisien et Charlois, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;  
Vu la loi N°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales permettant aux EPCI à fiscalité propre d'aider leurs communes membres à assumer des charges qui n'ont été mutualisées au niveau communautaire ou qui, sans être communautaire, intéresse plusieurs communes membres, justifiant une intervention de l'EPCI,

Monsieur le Maire rappelle que, la Communauté de Communes de la Région de Couhé accordait à ses communes, un fonds de concours pour l'aide au fonctionnement d'équipements communaux divers.

Considérant qu'en attente des décisions ultérieures qui interviendront concernant l'exercice des compétences, il convient de solliciter la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou pour :

Obtenir un fonds de concours pour l'aide au fonctionnement d'équipements communaux.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
Décide à l'unanimité de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou en vue de participer au financement du fonctionnement d'équipements communaux ;  
Autorise le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.**

**La Boulangerie :**

Le Maire précise qu'il a rencontré Madame POIRIER qui a ouvert le commerce avec dépôt de pains et épicerie sur la commune et qu'elle semble plutôt satisfaite.

Plus rien n'étant à l'Ordre du Jour, la séance est levée.